

30 oct 2021 -13:39

## COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence Interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona au Gouvernement et les Ministres de l'Enseignement

Désormais, un rappel avec le vaccin ARNm est également disponible pour les professionnels des soins de santé. La Conférence interministérielle (CIM) Santé publique a décidé aujourd'hui de proposer une vaccination de rappel aux professionnels des soins de santé, y compris les stagiaires/étudiants. Ce rappel intervient après la vaccination de base et sera toujours effectué avec un vaccin à ARNm.

### Booster pour le personnel de soins de santé afin de protéger le système de santé et les patients

Sur la base de l'avis du Conseil Supérieur de la santé et de la Task Force « vaccination », la CIM vient de décider de proposer un vaccin de rappel à tous les prestataires de soins de santé dans les hôpitaux, les soins de première ligne et les services d'aide à domicile. Seuls les vaccins MRNA (Pfizer et Moderna) seront utilisés à cette fin.

En raison de l'augmentation actuelle des infections à COVID et des admissions à l'hôpital ainsi que de l'émergence d'autres infections (par exemple, la grippe), le personnel de soins de santé doit faire face à une charge de travail importante. Afin de préserver le système de santé, il est important de limiter autant que possible les absences pour cause de maladie dans ce groupe. En outre, ce rappel réduit le risque que les prestataires de soins de santé transmettent le virus à leurs patients.

Ces rappels seront proposés au moins quatre mois après la deuxième injection du vaccin AstraZeneca ou l'injection unique du vaccin Johnson & Johnson, et au moins six mois après la deuxième injection du vaccin Pfizer ou Moderna. Cette vaccination débutera à partir de mi-novembre. Une description plus précise des personnes éligibles sera communiquée prochainement.

### Nécessité d'une redéfinition durable de la stratégie de test et quarantaine

La CIM, en collaboration avec les ministres de l'Enseignement, a poursuivi aujourd'hui également le débat sur la stratégie de test et quarantaine pour les moins de 12 ans en se basant sur des preuves supplémentaires, des signaux clairs du terrain et des considérations pragmatiques. La CIM a décidé de redéfinir la stratégie de testing et de quarantaine dans son intégralité lors de sa réunion du 24/11. Dans l'intervalle, elle prend acte de l'abandon temporaire de la stratégie de testing et quarantaine dans l'Enseignement néerlandophone, d'une part, et de toutes les mesures d'accompagnement nécessaires en termes de ventilation, d'utilisation de compteurs de CO2, de communication vers les parents, de mesures de distanciation, où nécessaire, de maintien du traçage des contacts dans les familles et des activités extrascolaires, etc.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Christie Morreale - Gouvernement wallon (présidente de la CIM)
- Wouter Beke - Gouvernement flamand
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral

- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

Pedro Facon, Commissaire Corona au Gouvernement,

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)